



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR / 935.3)

**Demande pour agrandissement, extension ou modification de locaux**

**Avec autorisation de construire**

(à remplir en [deux exemplaires](#) et à déposer auprès de l'autorité communale)

**➤ Demandeur de l'autorisation d'exploiter**

Nom.....	Prénom.....
Date de naissance .....	Etat civil.....
Filiation.....	.....
Conjoint(e).....	Natel.....
Adresse privée .....	.....
Téléphone .....	@mail.....

**➤ Employeur (si activité dépendante)**

Raison sociale.....	.....
Siège .....	.....
Adresse .....	.....

**➤ Locaux / Emplacements**

Parcelle(s) / Part(s) de PPE.....	.....
Adresse .....	.....
Propriétaire du local .....	.....
N° de téléphone du commerce .....	.....

**➤ Enseigne .....**

**➤ Prestations.....**

.....	.....
.....	.....

**➤ Heures d'ouverture et de fermeture**

.....
.....
.....

**➤ Date de la prise d'activité**

.....

**➤ Durée (si l'offre est occasionnelle)**

.....

Date .....

**Signature du demandeur**

.....

---

### **Données Techniques**

- 2 plans de situation 1:1500
- 2 plans d'aménagement intérieur
- Extrait du Registre foncier
- Accord du propriétaire ou de la PPE

### **Annexes à la demande**

- Extrait du casier judiciaire délivré dans le mois précédant le dépôt de la demande
- Attestation :
  - o soit de réussite à l'examen cantonal obligatoire LHR/GBB
  - o soit de reconnaissance de la formation ou de l'expérience
- Extrait du registre du commerce délivré dans les 3 mois précédant le dépôt de la demande, si le requérant est inscrit au registre du commerce ou s'il travaille pour une société ayant l'obligation d'être inscrite au registre du commerce
- Extrait du registre des poursuites du domicile du requérant délivré dans les 3 mois précédant le dépôt de la demande (si le domicile du requérant se situe hors canton ou a été situé hors canton au cours des 5 années précédentes, la demande doit être accompagnée d'un extrait du registre des poursuites de chaque office des poursuites et faillites compétent)
- Certificat de capacité pour l'exercice des droits civils, délivré dans les 3 mois précédant le dépôt de la demande (à requérir auprès de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte [APEA])
- Attestation de travail avec la mention "Gérant(e)", si employé(e) d'une société
- Certificat de domicile pour l'exploitant(e) hors commune de Monthey (original)
- Contrat de bail à loyer du (de la) nouvel(le) exploitant(e)